

Courage politique

On commence à le savoir: le peuple se prononcera le 16 mars prochain sur l'adhésion de la Suisse à l'Organisation des Nations Unies, qui a entre-temps célébré son quarantième anniversaire. Nous aurons l'occasion de revenir dans ces colonnes sur cette échéance.

Pour l'heure, chaque camp fourbit ses armes: un sondage de la Weltwoche, ce printemps, montrait qu'il y avait 27% d'indécis. Il révélait aussi une érosion certaine du «non», constamment majoritaire depuis juin 1983 et désormais de deux points seulement. C'est dire que la campagne en vaut la peine, non seulement en raison de l'importance objective de la question, mais aussi parce que rien n'est véritablement joué.

Le Gouvernement, qui tenait en main l'arme de l'agenda avec le Parlement, n'en a malheureusement pas très bien joué. Depuis 1973 au moins (adhésion des deux Allemagne à l'ONU qui a consacré la transformation de l'institution d'alliance des vainqueurs de la Seconde Guerre mondiale en organisation universelle de la communauté des Etats) l'adhésion de notre pays est à nouveau d'actualité. Du rapport de l'inévitable commission consultative nommée cette année-là au message du Conseil fédéral du 21 décembre 1981 proposant l'adhésion, près de six ans se sont écoulés, dix ans jusqu'à la votation populaire; de 77 à 79 puis à nouveau en 81-82 les sondages publiés indiquaient une majorité favorable... Et l'administration procédait aux siens, testant notamment l'impact des arguments. De temps de réflexion en tergiversation, à force de vouloir trop bien faire (sur la neutralité, par exemple), des arguments ont été fournis aux adversaires de l'ONU: qui s'excuse s'accuse.

Après avoir refusé de surseoir une nouvelle fois au vote, les Chambres ont donné nettement leur approbation. Mais cela n'est pas suffisant. Sur une question de politique étrangère, qui comporte à la fois des aspects techniques complexes (les nécessités nouvelles de la diplomatie multilatérale, l'importance économique du forum international) et un contenu émotionnel intense (auquel aujourd'hui seuls les adversaires font référence: pour vivre heureux vivons cachés, racisme sous-jacent etc.) l'engagement direct et personnel de chacun est indispensable. A cet égard, la tiédeur de certains milieux politiques, tout occupés à flairer le vent, est préoccupante.

La Suisse est certes entrée dans une phase de repli sur elle-même. Mais il ne revient pas aux élites d'épouser chacun des contours de l'opinion publique; elles doivent au contraire constituer de fermes repères, des bouées solidement attachées dans la tempête. La tradition politique suisse, conservatrice, demeure très largement fondée sur la confiance envers les gouvernants; encore faut-il qu'elle soit sollicitée.

Les conseillers fédéraux, quant à eux, s'y emploient devant les auditoires les plus divers sur un canevas inusable: intérêts bien compris du pays et conscience de l'appartenance de la Suisse à la planète Terre. Sur des questions telles que la neutralité (qui n'est pas menacée), le rôle spécifique de la Suisse en matière de bons offices — l'accueil de négociations internationales ou le siège du CICR (loin d'être amoindri, il pourrait s'accroître) — l'efficacité du système des Nations Unies (si facile à brocarder mais bien réelle), etc., bien des idées fausses peuvent et doivent être dissipées. Mais ce ne sont pas des notaires qui gagnent les votations populaires, fort peu gouvernées par la rationalité économique-administrative: rien de grand ne peut se faire sans enthousiasme.

F. B.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 793 24 octobre 1985

Rédactrice responsable:
Francine Crettaz

Abonnement
pour une année: 60 francs,
jusqu'à fin 1985: 15 francs
Vingt-deuxième année

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021/22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:

Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
Jean-Pierre Favez
André Gavillet
Yvette Jaggi
Charles-F. Pochon
Luc Thévenoz

Point de vue:
Jeanlouis Cornuz

793

En 1920, la SDN

Comme l'a relevé M. Guy Fontanet, conseiller d'Etat genevois, dans un exposé malicieux présenté au Cercle des juristes internationaux de Genève, le débat en cours est, sous certains aspects, comme un écho de celui qui précéda la votation du 16 mai 1920 sur l'adhésion de la Suisse à la toute neuve Société des Nations. Si la campagne alors fut courte, elle n'en fut pas moins intense.

«(...)

Le général Wille, notre général pendant la guerre 1914-1918, devint l'un des opposants les plus virulents. Il déplorait la perte de notre neutralité, dénonçait le mirage de la ligue des Nations, le sacrifice sur l'autel de l'utopie de notre indépendance. «Bolchevismus» criait-on, en Suisse allemande surtout. La gauche se mobilisait farouchement: pour elle c'était le clan du capitalisme, une société des gouvernements et pas des peuples. La Suisse n'avait qu'y faire et ne pouvait que perdre

AFFAIRES FÉDÉRALISTES

Dans la répartition qu'y met-on?

Plans financiers revus d'année en année, «paquets» de mesures tendant à une nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons, programmes successifs d'économies en tous genres: voilà déjà de quoi s'épuiser dans les méandres de la politique (financière) fédérale. Ajoutez-y les continuelles discussions sur le régime plus ou moins provisoire des finances fédérales, sur la réforme de l'ICHA, sur l'imposition directe du couple marié, sur les taxes routières et autres

son âme et sa neutralité. Pourquoi s'engager dans cette galère, pourquoi s'engager?

(...)

A Genève, la lutte fut d'une rare violence. Tout le monde se prononça, les partis politiques, les syndicats, les églises, les étudiants, les fanfares, les sportifs, les clubs alpins, les sous-officiers, les Commis de Genève, le Cercle de l'Espérance, même la Croix-Bleue, même l'Association Le Mazot, l'Union des voyageurs de la Suisse romande et j'en passe. La presse était remplie d'échos singuliers. C'est ainsi que le *Journal de Genève* écrivait que de nombreux ouvriers suisses allemands étaient venus «s'installer à Genève depuis le Nouvel-An, dans le but évident d'enfler considérablement à Genève le nombre des voix négatives dans la votation des 15 et 16 mai 1920...».

(...)

Le chef du Département politique fédéral, le Grison Félix Calonder, n'avait pas ménagé sa peine, parcourant notamment son canton de village en village. Et le résultat tomba: 415 000 «oui», 323 000 «non» (seuls les hommes votaient!), et 11,5 cantons contre 10,5 grâce au canton des Grisons!

droits sur les carburants, etc. Même avec la meilleure volonté du petit monde helvétique et la plus minutieuse attention, on s'y perd sans rémission. A moins de reprendre les choses dans l'ordre. En distinguant d'abord, parmi tous ces dossiers concernant les finances fédérales, ce qui, à l'origine du moins, était une affaire «purement» politique: la nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons.

D'ABORD LA POLITIQUE...

Toute l'affaire a démarré au début des années septante, avec le dépôt et l'adoption d'une motion Julius Binder (alors conseiller national,

aujourd'hui conseiller aux Etats, toujours PDC argovien), demandant au Conseil fédéral de revoir les cahiers des charges — au double sens du terme — des différentes collectivités publiques. Le 19 mars 1973, le Département fédéral de justice et police mettait en place un groupe de travail, qui allait faire l'état de la situation et formuler les principes directeurs du désenchevêtrement (1975). De son côté, l'Administration des finances étudiait les relations d'argent entre la Confédération et les cantons, cherchant à discerner qui payait quoi. Puis vint, en 1977/78, le temps de la première procédure de consultation, auprès des cantons exclusivement. Lesquels répondirent assez substantiellement pour qu'une commission d'étude, présidée par Joseph Voyame, directeur de l'Office de la justice, se penche sur toute cette correspondance, et sur quelques autres documents du même intérêt historique. Le tout aboutit le 31 juillet 1979 à la publication des «Premières propositions en vue d'une nouvelle répartition des tâches entre la Confédération et les cantons».

Reprocédure de consultation, beaucoup plus large cette fois, en 1980. Les gouvernements cantonaux, les partis et nombre d'organisations intéressées planchent pendant le 1^{er} semestre sur une série de propositions concrètes concernant la responsabilité et le financement de diverses tâches publiques: exécution des peines, protection civile, école primaire, enseignement ménager, bourses d'études, gymnastique et sport, santé publique, AVS, AI, assurance-maladie, aide aux réfugiés, construction de logement, transports, chasse et protection des oiseaux (!).

Si les réponses divergent sur l'un ou l'autre point suivant leur provenance, tout le monde s'entend pour considérer la répartition des tâches «comme un problème de politique générale, dans lequel les considérations de politique financière doivent rester secondaires». Ce beau principe affirmé, le même monde se met à chipoter sur le détail des

subventions, restitutions, transferts et autres opérations de péréquation.

... ENSUITE L'ÉPICERIE

Grosse désillusion pour ceux qui, par mégarde ou en toute naïveté, avaient envisagé la nouvelle répartition comme un renouveau du fédéralisme helvétique, une décentralisation des responsabilités ou toute autre reconstruction de la fusée à trois étages appelée Confédération suisse. La suite n'allait pas les consoler. Le beau «problème de politique générale» a viré au souci du petit épicier. On ne se préoccupe plus de clarifier les compétences, mais seulement de savoir au débit de qui vont s'inscrire les dépenses y relatives.

Tous ces marchandages prennent du temps: le premier «paquet», que la Commission Voyame disait réalisable d'un bloc pendant la législature 1979-1983, a finalement passé — en pièces détachées — le cap des Chambres fédérales le 5 octobre 1984. Le Parlement a repoussé le désengagement fédéral en matière d'encouragement à la construction de logement, qui aurait déplacé une modeste charge de vingt millions de francs mais représentait une évidente menace pour l'égalité de traitement entre les locataires des différents cantons.

Mais le succès partiel du «premier paquet» devant les Chambres devait encore se réduire en votation populaire: la cantonalisation des subsides de formation a été clairement refusée le 10 mars dernier. L'échéance électorale du 9 juin s'avéra en revanche moins difficile: les trois «projets financiers», dont deux éléments de la nouvelle répartition soumis au référendum obligatoire, ont été acceptés sans passion ni véritable résistance — à l'abri de la votation sur le droit à la vie si l'on peut dire. Du coup se trouvent durablement supprimée la part des cantons au produit net des droits de timbre, et réduite de moitié la «dîme de l'alcool», qui n'est désormais plus qu'un «vingtième cantonal».

A peine terminé le premier exercice de nouvelle

répartition, voilà le second volet. Un nouveau train de mesures vient d'achever sa tournée de consultation auprès des cantons, partis et organisations intéressées. Les réactions enregistrées vont tout naturellement du scepticisme ouvert au refus catégorique. La gauche, qui s'était contentée en 1980 de marquer la différence en s'opposant à tout désengagement fédéral dans le secteur social, préconise l'interruption d'un exercice dont la dimension politique a disparu derrière les considérations de politique financière, qui auraient dû «rester secondaires».

La leçon donnée par la majorité bourgeoise lors du débat sur le premier «paquet» a donc été comprise. Elle était d'ailleurs d'autant plus claire qu'elle

ENERGIE ÉLECTRIQUE

La volonté de pouvoir

Événement inhabituel: les membres minoritaires d'une commission d'experts s'adressent directement au Conseil fédéral; trois d'entre eux participent à une conférence de presse des principales organisations écologistes de Suisse. Qu'est-ce qui justifie ce manquement à la retenue et à la discrétion de rigueur dans la vie politique helvétique? Le caractère unilatéral de la politique énergétique, dominée par le seul souci d'accroître la production électrique, malgré tous les discours prônant les économies d'énergie.

En novembre 1984 la Commission fédérale de l'énergie reçoit mandat de Léon Schlumpf d'étudier rapidement les mesures à prendre dans le cadre d'une future loi sur l'électricité. Cet été la majorité des experts refuse sèchement d'entrer en matière et se prononce contre une telle loi. Un refus cohérent quand on sait que la crise énergétique et le souci de la protection de l'environnement ont été l'occasion

coïncidait avec la poursuite du mythique équilibre des finances fédérales, du dixième train de mesures d'économies (dites ailleurs: programmes d'austérité), et d'une pression constante pour la réduction de la part du secteur public au produit national brut.

Nous reviendrons dans le prochain numéro sur le calendrier et les effets financiers des différentes décisions prises ou attendues en matière de répartition des tâches publiques. Vous avez une semaine, chère lectrice, cher lecteur, pour reprendre votre souffle avant de consulter un beau tableau synthétique destiné à combattre la confusion évoquée au début de cet article.

pour les électriciens de mener une politique agressive d'expansion; dès lors pas question de freiner par une législation l'accroissement de leur part au marché énergétique.

Membres de la Commission d'experts signataires de la lettre au Conseil fédéral:

- Fulvio Caccia, conseiller d'Etat et président de la commission.
- Peter Tschopp, professeur à l'Université de Genève.
- Baptiste Gehr, Union pétrolière.
- Bruno Gruber, syndicats chrétiens.
- Benno Hardmeier, Union syndicale suisse.
- Rolf Peter, Organisation de protection de l'environnement.
- Anne Petitpierre, WWF.
- Anne Vernay, Fédération romande des consommatrices.

Clé de voûte de cette expansion, la politique tarifaire. L'électricité que nous consommons provient

SUITE AU VERSO

SUITE DE LA PAGE PRÉCÉDENTE

de différentes sources: usines hydro-électriques anciennes et déjà largement amorties qui produisent une énergie bon marché, centrales nucléaires récentes mais qui fournissent des kWh plus chers. L'électricité hivernale de pointe a plus de valeur que celle de l'été; l'électricité exportée est vendue plus cher que le prix payé pour les surplus importés de l'étranger. Le prix payé par le consommateur ne reflète pas cette diversité. C'est le miracle de la calculation mixte: tous les kWh, quelle que soit leur origine, sont mélangés et vendus à un prix moyen. Ainsi, en 1983, le prix moyen à la consommation est de 12,95 centimes par kWh; mais le coût réel du kWh de Leibstadt est de 19 centimes. En clair, le kWh bon marché subventionne le kWh cher. La Grande-Dixence, Mauvoisin et Beznau aident à vendre Gösgen et Leibstadt.

VOUS PAIEREZ PLUS TARD

Tant mieux pour le consommateur, direz-vous. Mais tant pis pour la politique énergétique. Qu'ont dit les autorités au moment du vote sur les initiatives antinucléaires et énergétiques? Nous ne construirons que les centrales nucléaires strictement nécessaires, pas une de plus. La clause du besoin est là pour témoigner de l'honnêteté de nos intentions. Par ailleurs, nous mènerons une politique d'économies et favoriserons une utilisation rationnelle de l'énergie et de l'électricité en particulier. Or, la manière dont les tarifs de l'électricité sont établis contredit ces intentions. Le consommateur ne paie pas le prix effectif pour son raccordement au réseau et pour le courant qu'il utilise. On le sait, la production de chaque kWh supplémentaire nécessaire pour répondre à la demande coûte cher parce que les charges de construction d'une centrale nucléaire sont de plus en plus lourdes. Noyé dans la production totale, le kWh nucléaire peut camoufler son prix réel. Ce n'est pas tout: le

démantèlement futur des usines en activité, celui de l'entreposage des déchets nucléaires ne sont pas pris en compte maintenant. Le consommateur paiera plus tard. En attendant, il se décide pour le chauffage électrique sur la base d'un prix de dumping. Les producteurs d'électricité font de la substitution forcée. En proposant de l'énergie à bas prix, ils poussent à la consommation; pour maintenir ce bas prix ils développent les exportations — rentables. La boucle est bouclée; on peut prouver avec certitude le besoin de nouvelles centrales nucléaires.

Arguments des signataires de la lettre en faveur d'une loi sur l'électricité:

— *Le Conseil fédéral, au moment des votations sur le nucléaire, a promis l'élaboration d'une telle loi.*

— *La clause du besoin prévoit qu'il faut tenir compte des possibilités d'économie; or rien ou presque n'a été fait dans ce domaine.*

— *La politique tarifaire actuelle pousse à la consommation, notamment en hiver; chaque pour-cent d'augmentation de la consommation hivernale induit des coûts supplémentaires de 2%. Le tarif hivernal doit être augmenté.*

— *Le droit des cantons de montagne de livrer leur production sur le réseau existant doit être garanti.*

LA VÉRITÉ DES PRIX

Prendre au sérieux l'exigence d'économie, c'est rétablir la vérité des prix; une vérité qui devrait promouvoir le potentiel d'économies encore inutilisé (isolation, efficacité des appareils) et limiter la croissance rapide de la consommation électrique que nous connaissons actuellement. En clair, vendre l'électricité à son coût marginal: le consommateur qui se décide pour un équipement doit savoir

qu'il paiera un prix correspondant au coût de la production et de l'équipement supplémentaires qu'il provoque.

A ce prix, les producteurs et les distributeurs amasseront des bénéfices importants. Profits qu'ils pourront utilement affecter à l'abaissement du prix de l'électricité pour les petits consommateurs et pour des groupes d'utilisateurs qui n'ont pas le choix de leur agent énergétique; voire, comme cela se fait aux Etats-Unis, pour financer des investissements favorables aux économies et à une utilisation rationnelle de l'électricité.

Cette tarification n'a rien de révolutionnaire; elle est déjà pratiquée en France, en Angleterre et aux Etats-Unis, en accord avec les consommateurs et les pouvoirs publics.

En refusant une loi sur l'électricité, les électriciens suisses veulent garder la haute main sur les prix et, comme nous l'avons montré, poursuivre leur politique d'expansion. En réalité leur objectif est d'étendre encore leur monopole et non pas l'intérêt public qui consiste, pour des raisons aussi bien écologiques qu'économiques et d'indépendance nationale, à favoriser une utilisation optimale de l'énergie. La majorité de la Commission fédérale de l'énergie les a suivis dans cette fuite en avant. Mais le Conseil fédéral et le Parlement, en admettant la clause du besoin pour Kaiseraugst, n'ont rien fait d'autre que de leur donner raison. Au prochain choc énergétique ils risquent bien, et les consommateurs avec eux, de s'en mordre les doigts.

A NOS LECTEURS

Aujourd'hui, DP introduit un nouveau système d'adressage, informatisé. Il est possible que des erreurs aient échappé à nos contrôles. Merci de nous les signaler et de ne pas nous en tenir rigueur.

GENÈVE

Territoire exigu, activités cosmopolites

L'espace est la donnée première qu'il faut évoquer lorsqu'on parle de politique à Genève. Dans les siècles qui précèdent la révolution française, la Cité connaît des débats d'idées très vifs, des affrontements politiques violents et la conscience de l'indépendance s'accompagne d'une grande sensibilité au monde extérieur, ce qui se comprend aisément au regard des nombreux étrangers qui fréquentent ou s'installent dans la ville de Calvin. Mais le territoire de la République est si petit — pour l'essentiel la ville, corsetée depuis le XVIII^e par un énorme dispositif fortifié et quelques terres campagnardes sujettes de la Seigneurie — que le patriciat le confond aisément dans son esprit avec ses domaines propres. D'autant que ceux qui gouvernent la Cité au XVIII^e ont fait fortune dans le négoce, la banque et l'industrie, dans des activités tournées vers l'extérieur, et entretiennent avec le monde entier des relations serrées.

Ecartelé ainsi entre un territoire trop exigu et des activités cosmopolites, le sentiment national genevois s'exprime souvent en poussées de fièvre nationaliste. Notamment au XX^e siècle, où l'opinion publique genevoise est un oscillographe intéressant des mouvements politiques de fond dans la partie occidentale de l'Europe, à condition qu'un accident local serve de déclencheur. Ici deux rappels.

En 1923, la crise des finances publiques provoque un violent choc politique. Aux élections du Grand Conseil, le parti démocrate (libéral), qui domine alors le gouvernement, perd 18 sièges au profit d'une formation nouvelle, l'Union de défense économique (UDE), qui rafle d'un coup 24 sièges. Ce mouvement de la petite et moyenne bourgeoisie est porté par la vague antisocialiste, anti-étatiste, mais

aussi hostile aux trusts que l'on retrouve dans la plupart des pays industrialisés à l'époque. Il s'en prend donc non seulement aux socialistes et radicaux, mais aussi à la droite au pouvoir, au parti des banquiers. Dans le même sens, l'affaire des zones franches de la Haute-Savoie et du pays de Gex suscite un malaise dans les rangs démocrates, qui se traduit par la création de l'Association pour le maintien des zones, animée par des patriciens en rupture de parti.

Cette poussée nationaliste demeure élitiste. Dans les années trente, l'UDE mourante va donner le jour, avec quelques groupuscules d'extrême-droite, à un mouvement qui s'inspire, lui, du fas-

cisme. C'est-à-dire à une organisation qui se veut de masse et qui exprime un nationalisme musclé, xénophobe et même antisémite. L'Union nationale de Géo Oltramare sera le plus fort mouvement fasciste en Suisse romande. Son chef n'est qu'un homme de lettres agité et instable. Mais sans jamais devenir vraiment un mouvement de masse, elle mobilisera profondément dans une petite bourgeoisie désorientée par la crise, apeurée par la gauche et qui ne se reconnaît plus dans la ville de la SDN.

Le courant qui porte actuellement Vigilance constitue donc bien une donnée constante de la vie politique genevoise.

GENÈVE

Les sbires de Mobutu

Pendant le week-end où le mouvement Vigilance remportait, à Genève, un succès électoral largement proportionnel à sa profession de foi xénophobe, Mobutu Sese Seko venait fêter au bout du lac ses cinquante-cinq ans d'âge, qui marquent aussi ses vingt ans de règne. Samedi soir, il investissait le Noga Hilton avec (paraît-il) deux cent cinquante invités.

Le tam-tam zairois ne transmet la rumeur que le soir même. Et deux ou trois dizaines d'opposants au régime vinrent aussitôt distribuer des tracts aux abords du Noga, histoire de rappeler — en termes parfois vifs, ils le reconnaissent volontiers — les hauts faits du « Guide éclairé de la Nation ». Il n'en fallait pas plus pour faire voir rouge aux gardes du corps de ce dernier, qui sortirent leurs matraques, et l'un deux même une arme à feu, pour « disperser » leurs compatriotes exilés. Alors

que ces derniers ne tentaient nullement de perturber le bon ordonnancement du banquet. La police n'arriva que dans les derniers moments de la rencontre. Elle put compter plaies et bosses: dix blessés, dont quatre emmenés à l'hôpital, tous parmi les opposants. Mais dans son compte rendu du lendemain à la presse, elle n'avait vu que des Zairois qui souhaitaient aller danser au Noga, ce à quoi d'autres Zairois s'étaient opposés autrement que par la palabre. Bagarre d'immigrés, en d'autres termes.

Deux questions: depuis quand les autorités tolèrent-elles que les gorilles accompagnant un chef d'Etat dans un déplacement purement privé interviennent, et sur la voie publique, alors qu'aucune menace physique ne pèse sur la personne qu'ils sont censés protéger? Et qui, dudit chef d'un Etat appauvri venant faire bombance à Genève ou des exilés, politiques ou économiques, qui fuient son emprise, contribuent le plus à ajouter douze sièges aux sept députés vigilants de la dernière législature?

Un observateur attentif

Der schweizerische Beobachter, bimensuel allemand, lance à nouveau une initiative populaire. Qu'est donc ce périodique, capable de faire aboutir des projets que les partis réalisent avec peine? En quelques mots: un bimensuel puissant (tirage 467 349 exemplaires au contrôle de 1983), qui vend sa page de publicité quatre couleurs près de 18 000 francs; inutile de le chercher dans les kiosques, il ne s'obtient que sur abonnement.

Le *Beobachter*, l'un des plus anciens (sinon le plus ancien?) périodique gratuit de Suisse avec partie rédactionnelle, fut lancé par Max Ras (1889-1966) en janvier 1927. Très rapidement, les éditeurs moins dynamiques et plus conformistes l'ont contraint à encaisser un abonnement symbolique. Le journal a pourtant prospéré. De mensuel au lancement, il est devenu bimensuel en 1930. Le prix de l'abonnement reste faible, la publicité faisant le reste.

Le *Beobachter* a toujours pris le parti des faibles contre les puissants. Sa réputation de redresseur de

torts n'est pas usurpée: pour les dizaines de milliers de personnes qui s'adressent à lui chaque année, il joue le rôle de médiateur, de défenseur, voire même de confesseur. Un service social entreprend des démarches lorsque la cause paraît bonne et ses principaux succès sont relatés dans les colonnes du journal. Bon nombre d'autorités mal inspirées ou despotiques, de commerçants déloyaux, d'institutions se prétendant caritatives ont découvert le droit grâce au *Beobachter*. Ajoutons qu'il n'hésite pas à s'engager activement dans certaines campagnes politiques.

Au surplus, la partie culturelle — en particulier l'œuvre d'art reproduite en couverture polychrome — contribue à apporter un peu d'âme au journal. Indiscutablement, il s'agit d'un périodique aimé de ses lecteurs.

L'entreprise a été vendue il y a quelques années à M. Beat Curty, qui construit peu à peu un petit royaume de presse et d'édition (*Züri Woche, Jardin des Modes*, des livres d'art et de services). L'imprimerie est moderne et bien équipée. Le propriétaire actuel n'a pas modifié sensiblement ce qui fait le succès du *Beobachter*: aider les gens simples à ne pas être toujours victimes dans un monde sans cesse plus compliqué.

Défense des consommateurs

En novembre paraîtra l'ouvrage «Défense des consommateurs — quel progrès?» (adresse utile: Verlag Volk + Recht, Postfach 2483, 3001 Berne — prix de souscription Fr. 20.— jusqu'au 16.11). On peut y lire une analyse des projets de loi actuellement pendants devant les Chambres fédérales (crédit à la consommation, cartels et organisations analogues, concurrence déloyale, surveillance des prix) et des manœuvres de coulisse destinées à limiter la timide protection sociale offerte par ces lois (contribution d'Yvette Jaggi). Sont abordées également, entre autres, les questions d'information des consommateurs (déclaration des produits), des contrats d'adhésion et des questions spéciales telles que la réparation de la chose mobilière et les produits dangereux.

Les juristes démocrates de Suisse ont choisi la protection des consommateurs pour thème de leur congrès 1985 auquel participeront les auteurs de l'ouvrage (voir Plädoyer, octobre).

Placements discutables pas même rentables

La très importante Caisse de pensions et de secours du personnel des Chemins de fer fédéraux compte à l'actif de son bilan (total: 6,4 milliards de francs à fin 1984) des placements pour une valeur de 3,2 milliards, composés principalement de bons de dépôts à 4% émis par les CFF, et de titres obligataires. Parmi ces derniers, figurent les Fr. 487 500.— d'obligations émises en 1978 et

rémunérées à 3¾% par la centrale nucléaire Gösigen-Däniken SA.

Le Cheminot, organe de la Fédération suisse des cheminots, s'étonne de ce curieux placement, et constate «que ce n'est vraiment pas une bonne affaire». L'hebdomadaire syndical n'a pas la cruauté de relever que, de tous les emprunts obligataires émis entre 1973 et 1979 par la centrale de Gösigen pour financer sa construction, les séries 1978/93 et 1979/91 se caractérisent par leur faible rendement, inférieur à 4%, niveau-plancher au-dessous duquel la centrale de Leibstadt n'est jamais descendue, à deux exceptions près (en 1978

et 1979 bien sûr, années de taux exceptionnellement bas).

Pourquoi la Caisse de pensions du personnel des CFF a-t-elle donc acheté à de si mauvaises conditions, même si le prix d'émission en 1978 se situait un pour-cent au-dessous du pair? Et pourquoi n'avoir en revanche pas participé à d'autres emprunts nucléaires, émis dans les années 1976 (à 6-7%) ou même 1977 (4½-5¼%) et toujours en cours? Et pourquoi pas Leibstadt, l'autre centrale dont le capital appartient pour un vingtième (= 5%) aux CFF?

Vive la transparence, et vive (?) la gestion paritaire des caisses de pension!

A peu près un cinquième

Comme le temps passe... Soixante-trois ans déjà, depuis les événements de novembre 32 à Genève! L'année suivante, il y eut donc le procès Nicole, et le 24 mai, une intéressante déposition de *Soldini*, instituteur:

«M. Louis Soldini, instituteur, écrit la *Tribune de Genève*, dépose sur la réunion, le 7 novembre, du comité central du parti socialiste. 'Nous avons agi, dit-il, sous la poussée de nos troupes qui ne voulaient pas laisser passer la provocation de l'Union Nationale. Il n'était pas possible de laisser mettre nos chefs (*Nicole et Dicker* - JI. C.) en accusation. C'est le 7 que nous avons convoqué pour le lendemain une réunion *élargie*. Nicole devait faire un

rapport sur les événements à la seconde réunion du 8 qui rassemblait outre le comité tous les élus du parti socialiste.' Le témoin n'y était pas. Il s'est trouvé, le soir du 9, à la rue de Carouge assez près de Nicole pour entendre une bonne partie de son discours.

Le témoin affirme que le mouvement dirigé par Georges Oltramare causait une certaine crainte à la classe ouvrière, qui tient ce personnage 'pour particulièrement dégoûtant et particulièrement dangereux'. (...) M. Soldini ajoute que la classe ouvrière réagit violemment aux moindres détails et qu'elle prend sans doute trop au sérieux les injures adressées à ses chefs par le 'Pilori'.»

A part cela, quand comprendront-ils? Jamais sans doute. Vous avez lu les manchettes de nos quotidiens? *Raz de marée... Véritable raz de marée...*

Entrée en force des écologistes... Entrée fracassante... Etc., etc.

Raz de marée? Six citoyens sur dix, plus de 60% des citoyens genevois proclament hautement qu'ils s'en foutent éperdument. Que Tamouls ou pas Tamouls, ils s'en tamponnent le coquillard. Que M. Soldini — *l'autre*, un faux, parce qu'à un moment donné, il y en avait un vrai — peut aller se faire voir en toute tranquillité, que quant à eux, ça ne leur fait ni chaud ni froid. Que M. Borner et tutti quanti peuvent se rendre à Piogre si le cœur leur en dit, qu'eux ne feront pas un geste pour les en empêcher... Raz de marée? le cinquième à peu près des voix exprimées — le cinquième des 40% qui sont allés voter — ça fait dans les 8%... Vigilance a le 8% des Genevois derrière lui. Les libéraux ont le 8% des Genevois derrière eux. Le Parti du Travail doit être aux environs du 3½%... Les socialistes doivent tourner autour des 6 ou 7%. L'entrée fracassante des écologistes? Eux aussi doivent avoir 4 à 5% d'électeurs derrière eux. La majorité, la grosse majorité, presque les deux tiers préfèrent, suivant la saison, la soirée-choucroute ou la broche sur les bords de l'Arve ou de l'Allondon aux jeux de la politique.

Tiens! Pour une fois, il me semble apercevoir l'une des raisons de cette indifférence: à de récents examens pédagogiques de recrues, il s'est avéré qu'un tiers à peu près des jeunes Suisses ne savent pas vraiment *lire*... Du moins pas suffisamment pour pouvoir déchiffrer les messages du Conseil fédéral ou des partis politiques... Ceci rejoint ce que j'ai pu constater parfois au gymnase (secondaire supérieur): bien quelques-uns de mes élèves, à 16 ou 17 ans, ne sont pas en mesure de *lire* convenablement, assez pour comprendre ce qu'ils lisent — ne parlons pas de *vers*: même un texte de prose! Et comme, d'un autre côté, il semblerait que bon nombre de nos contemporains ne savent pas compter...

J. C.

ÉCHOS DES MÉDIAS

Le tri-hebdomadaire *Sport* a considérablement modifié sa présentation. La couleur y occupe une place de choix. L'édition du vendredi contient une partie magazine. Précisons qu'un effort était nécessaire car le tirage avait tendance à baisser: 92 425 exemplaires en 1980; 83 956 en 1985.

* * *

Les permissionnaires américains découvraient la Suisse il y a quarante ans. L'Imprimerie centrale à Neuchâtel avait lancé un quotidien en langue anglaise à leur intention. *Hello G.I.'s in Switzerland* n'a paru que du 4 septembre au 8 décembre 1945.

* * *

Collaboration de trois périodiques du Pays-d'Enhaut vaudois et bernois: le *Journal de Château-d'Oex*, l'*Anzeiger von Saanen* et l'*Obersimmentaler* publient en annexe le bulletin de l'Alliance culturelle (Kulturszene). Le numéro 81

est consacré à l'évolution des patois locaux. C'est rare que le patois d'une région romande soit traité à égalité avec le dialecte alémanique de la région voisine.

* * *

Seul *Blick* (12.10) se permet de dévoiler les revenus et la fortune de personnes travaillant dans les médias électroniques. Les registres du fisc zurichois sont accessibles à tout intéressé, ce qui n'est pas le cas dans d'autres cantons. Deux chiffres concernant Roger Schawinski (Radio 24): revenu (l'année n'est pas précisée) 420 000 francs, fortune 4 millions et demi.

* * *

Quel est le principal éditeur de notre pays? Dans son édition de septembre, le magazine allemand *Capital* prétend qu'il s'agit du groupe Edipresse de Lausanne (Famille Lamunière) avec un chiffre d'affaires de près d'un milliard de francs, ce qui laisserait loin derrière le Groupe Ringier de Zofingue. Aux analystes financiers de trancher.

À LA NEUCHÂTELOISE

Libéralisme et socialisme

Sous les auspices de l'Association F. Gonseth, une livraison, la troisième, dite symposium écrit: un dialogue entre les deux conseillers aux Etats neuchâtelois J.-F. Aubert et René Meylan sur le thème, feux croisés: Libéralisme et socialisme considérés du point de vue d'un libéral et du point de vue d'un socialiste.

Il y a, dans le canton de Neuchâtel, une qualité civique propre. On la retrouve dans ce dialogue. Deux hommes compétents et engagés s'expriment avec leur culture et sans pédantisme. A lire donc (adresse utile: Institut de la méthode, 2501 Bienne).

Quelques notes de lecture, sans prétention à s'introduire dans le débat, ni à en donner un résumé:

— J.-F. Aubert cerne d'emblée les limites des possibilités socialistes. Le socialisme suisse est condamné à la cohabitation, sans espoir à moyen terme, de devenir politiquement majoritaire et sachant, de surcroît, que la Suisse vit dans un environnement économique qui est celui du libéralisme.

— J.-F. Aubert introduit dans les limitations aux principes libéraux le principe de la proportionnalité. Y a-t-il dans les correctifs sociaux un intérêt général? La loi est-elle à la mesure du but poursuivi? Par ce principe de proportionnalité, il ouvre tout le champ de la politique pragmatique.

— J.-F. Aubert souligne excellemment les limites du libéralisme dans la gestion des ressources non renouvelables:

«Il ne suffit pas de dire qu'on trouvera autre chose» quand les réserves sont épuisées. C'est possible mais, plutôt que de cultiver cet esprit de fuite en avant, où chaque solution nouvelle engendre de nouveaux problèmes, les libéraux feraient mieux,

quand les richesses à partager sont limitées, de s'habituer à l'idée d'en rationner l'emploi.»

Or, il est une denrée non renouvelable qui, dès l'origine, a été une pierre d'achoppement pour la pensée libérale, c'est le sol. Secrétan a buté, lucidement, sur cet obstacle. Regret qu'Aubert ne l'ait pas abordé.

— J.-F. Aubert tient à souligner l'absence de contrôle des grandes entreprises. «Les propriétaires n'ont rien de plus à dire dans le choix des directeurs et des stratégies que les citoyens n'en ont dans la gestion des entreprises publiques.» Il les absout, en tant que propriété privée, au nom de leur efficacité.

— R. Meylan tient à montrer que l'héritage marxiste est désormais abjuré. Non pas qu'il ait beaucoup inspiré la pratique politique suisse, mais il pesait comme un arrière-fond théorique. D'où chez lui une volonté d'opérer une vraie démarche révisionniste. Mais pourquoi diable traite-t-il Marx de penseur «moyen»?

— R. Meylan fait un excellent rappel du débat André Philip - Sartre dans le *Nouvel Observateur*, il y a vingt ans. Texte classique à relire: pour un socialisme sans religiosité!

A LA VAUDOISE

De l'eau et du feu

Dans le canton de Vaud, on assiste également ces jours-ci à un débat «libéralisme et socialisme» engagé, comme à Neuchâtel, par des gens qui revendiquent, vivent dans des mondes idéologiques distincts. Pourtant il n'a pas la même allure, plus proche de la récupération que du respect, du dialogue.

— *D'une part, des socialistes lausannois éditent une brochure («Lausanne — Que faire?») dans laquelle ils reprennent certaines idées du libéra-*

— R. Meylan substitue au pari sur la perfectibilité humaine, la pari sur la «solidarité plus forte que les intérêts particuliers».

— R. Meylan par méfiance de l'autoritarisme de l'Etat se réclame d'un socialisme autogestionnaire «parce qu'il postule que les individus prennent en main leurs propres problèmes sociaux».

— R. Meylan récupère toutefois le pouvoir de l'Etat face aux monopoles et aux oligopoles afin de limiter leur pouvoir de planification privée et aussi en raison de leur rigidité de gestion. «Les monopoles et les oligopoles acquièrent une maîtrise croissante de leur propre prix. De plus l'allongement du cycle général de production impose l'organisation du marché, au lieu d'en favoriser le libre jeu. Enfin, l'ampleur des investissements nécessaires aux productions de grande série contribue à son tour à la rigidité des échanges.»

Ces quelques références, comme incitation à lire, puis à prolonger le débat. En le complétant par une description de la réalité économique suisse. Cette description n'était pas thème de symposium. Indispensable pourtant pour éviter tout idéalisme. A suivre donc.

A. G.

lisme contemporain, ce qui leur vaut les compliments de la Gazette.

— *D'autre part le bouillant néo-libéral F. del Pero saisit la balle au bond et récupère à son tour le mieux d'Etat: «Aussi sûr qu'il n'y a pas d'eau qui brûle, ni de feu qui arrose, il ne saurait y avoir de socialisme libéral. (...) De tout ce bruit de circonstance, on retiendra qu'il est — comme le mensonge pour la vertu — un hommage rendu aux libéraux. (...) La spectaculaire inversion de tendance que l'on observe permet aux libéraux, après avoir été les adversaires résolus d'un Etat qui mange-tout, de devenir les artisans d'un Etat qui parie sur le dynamisme et la créativité des individus, qui affirme que la diversité est une chance; ...»*